

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

SECTEUR AQUATIQUE – Enfants

IMPORTANT – CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Qui accepte-t-on au Centre aquatique ?

Ce sont les résidents de Beaufré, Saint-Joachim et de Sainte-Anne-de-Beaufré, ainsi que :

- Propriétaires d'entreprises dans l'une des 3 villes
- Policiers de la SQ
- Grands-parents résidents avec leurs petits-enfants non résidents
- Petits-enfants résidents avec leurs grands-parents non résidents
- Travailleurs d'un autre pays qui est présentement sous contrat de travail résident dans l'une des 3 villes
- Propriétaires d'une résidence secondaire (incluant conjoint(e) et enfants s'ils demeurent à la même résidence principale).
- Association Bénévole Côte-de-Beaufré (avec une réservation, pour leur clientèle de personne à mobilité réduite et/ou perte d'autonomie et/ou vivant une situation d'exclusion sociale, et ce même si celle-ci provient de villes qui n'ont pas signé d'entente)
- Écoles primaires des 3 villes (avec une réservation)
- École secondaire Mont-Sainte-Anne (avec une réservation)
- Centre d'éducation aux adultes (avec une réservation)
- CPE La Peluche dont l'installation est sur le territoire de Beaufré, Sainte-Anne-de-Beaufré et Saint-Joachim (avec une réservation)

DÉFINITIONS

- **Résident** : Personne physique ayant sa résidence principale ou propriétaire non domicilié qui reçoivent un compte de taxes municipales à Beaufré, Sainte-Anne-de-Beaufré ou Saint-Joachim. Sont aussi considérés comme résidents les enfants des propriétaires de résidence principale ou non domiciliée. Les propriétaires d'entreprise qui reçoivent un compte de taxes municipales soit de; Beaufré, Sainte-Anne de Beaufré ou Saint-Joachim sont également admis comme résident. Si le conjoint(e) du propriétaire de la résidence secondaire demeure à la même

adresse de résidence principale ainsi que les enfants, ils ont accès au Centre aquatique.

- **Famille:** Ensemble constitué par le(s) parent(s) et leur(s) enfant(s) ayant un même lieu de résidence principale.

BONNET DE BAIN

Le bonnet de bain est obligatoire pour tous les participants dans tous les bassins du Centre aquatique

ABSENCE

Un cours ne peut être repris lors d'une autre plage horaire et aucun accommodement ne peut être fait directement avec le moniteur.

ANNULATION ET REPRISE DE COURS

Pour des raisons hors de notre contrôle, comme; bris mécanique, ventilation, chloration, tempête de neige, mauvaise qualité ou température de l'eau, etc., il se pourrait que nous ayons à annuler une activité à laquelle vous êtes inscrit.

La reprise de l'activité se fait si possible à la fin de la session, selon le même horaire.

INTERRUPTION DES COURS

Il arrive parfois des situations où nous sommes dans l'obligation de fermer la piscine, et cela peut arriver durant le déroulement d'une activité. Prise de décision :

- Si plus de 50% du temps d'enseignement du cours a été donné, il n'y aura pas de reprise de cours à la fin de la session;
- Si moins de 50% du temps d'enseignement du cours a été donné, le cours sera entièrement repris à la fin de la session au même horaire, lorsque la situation le permettra.

ACCÈS À L'ENCEINTE DE LA PISCINE

Pour des raisons de sécurité et de respect pour les autres usagers occupant la piscine, nous demandons aux clients d'attendre dans la zone des Plexiglas, et ce, jusqu'au début de leur activité.

Le Centre aquatique Entre fleuve et montagnes se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un(e) client(e) si sa condition physique ou psychologique peut entraîner des risques pour sa propre sécurité ou celle des autres.

PRÉSENCE DES PARENTS

Pour des raisons de sécurité et pour favoriser les apprentissages, le nombre de parents présents sur le bord de la piscine est contrôlé ainsi :

- Groupes **Parent et Enfant | préscolaire 1** : seul le parent accompagnateur allant dans l'eau est admis.
- Groupes **Préscolaire 2 à 5 et Nageur 1 à 6** : un seul parent est admis pour assister au premier cours de la première semaine de la session dans l'enceinte de la piscine. À partir de la semaine 2 des cours de natation, un seul parent est admis pour aller reconduire l'enfant à l'emplacement du cours. Les parents doivent rester dans l'air d'observation durant la durée du cours.
- **Nageur 7 à 10** : les parents ne sont pas admis dans l'enceinte de la piscine.

Les parents sont invités à observer le déroulement des cours de leur(s) enfant(s) dans l'air d'attente où se trouvent les tables.

RENCONTRE DES PARENTS

Les parents sont invités à rencontrer le moniteur de leur(s) enfant(s) deux fois pendant la session : à la sixième semaine lors des évaluations de mi-session pour discuter des progrès de l'enfant et à la dixième semaine lors de la remise du carnet pour le résultat final.

TRANSFERT DE GROUPE

Pour toute demande de transfert de groupe, veuillez communiquer avec nous au 418-827-8902 poste 201.

NB : Aucun transfert ne sera fait après la troisième semaine de cours.

PERSONNEL AQUATIQUE

Les membres de notre personnel peuvent enseigner des cours différents d'une session à l'autre pour diverses raisons. Durant la période d'inscription, nous ne pouvons garantir et/ou divulguer leurs noms.

CARNETS

Les participants ayant déjà un carnet de progression du programme Nager pour la vie de la Société de sauvetage sont priés de l'apporter au premier cours. Les carnets des enfants absents lors du dernier cours seront disponibles à l'accueil. Prenez note qu'aucun carnet ne sera envoyé par la poste.

VESTIAIRE FAMILIAL

Le vestiaire du Centre aquatique est familial, tous les genres y sont admis. Il est obligatoire d'utiliser les cabines pour vous changer et de respecter l'intimité des autres usagers. Les enfants de 8 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte de 16 ans et +.

CHAUSSURES ET POUSETTES

Par mesure d'hygiène, aucune chaussure provenant de l'extérieur (bottes, souliers, sandales, etc.) n'est tolérée dans les vestiaires. Veuillez les laisser dans les étagères avant les tourniquets. Soyez prudents : lorsque le plancher des vestiaires est mouillé, il peut

être très glissant. Pour la même raison, les poussettes sont interdites dans les vestiaires et sur le bord de la piscine. Un stationnement à poussette est à la disposition des parents à l'entrée des vestiaires. Les poussettes peuvent être laissées dans l'air d'observation.

CELLULAIRE ET PRISE DE PHOTOS

Il est interdit de prendre des photos dans les vestiaires et sur le bord de la piscine. L'utilisation du cellulaire est interdite dans l'enceinte du Centre aquatique.

NOURRITURE ET BOISSON

Aucune nourriture ou boisson (autre que de l'eau dans une bouteille de plastique) n'est autorisée dans l'enceinte de la piscine ni dans les vestiaires.

FÊTES ET JOURS FÉRIÉS

Toutes les activités sont maintenues lors des fêtes suivantes : Saint-Valentin, Vendredi saint, fin de semaine de Pâques, lundi de Pâques, fête des Mères, Saint-Jean-Baptiste, fête du Canada, fête des Pères, Halloween, fête des Patriotes, fête du Travail et Action de grâce.

OBJETS PERDUS

Les objets perdus sont remisés sur une table dans l'air d'observation. À la fin de la session, les objets non réclamés seront envoyés à un organisme de don.

EN VOUS REMERCIANT DE VOTRE COLLABORATION !